



Les entreprises créées en Corse toujours plus pérennes qu'en province

En Corse, parmi les entreprises créées au premier semestre 2010, 64 % sont encore actives en 2015, soit 4 points de plus qu'en province. Le statut juridique et le secteur d'activité sont des facteurs déterminants de la pérennité des entreprises. Les personnes morales et les entreprises des services survivent mieux que les autres. Quel que soit leur profil, les entreprises insulaires sont généralement plus pérennes qu'en province. Toutefois, dans la région, ce sont les projets portés par les jeunes créateurs et les diplômés d'un CAP-BEP ainsi que les entreprises aidées qui résistent le mieux. Il en est de même pour les entreprises qui déclarent innover, celles dont les moyens financiers initiaux sont modestes ou encore les non-employeuses. Entre 2013 et 2015, le développement des entreprises créées sur l'île reste modéré en termes d'emploi comme de chiffre d'affaires. Ces entreprises évoluent dans un marché local centré sur une clientèle de particuliers et de proximité. Leurs investissements sont plus fréquents qu'ailleurs même si elles ressentent plus de difficultés à les financer.

Élisabeth Gallard, Insee

En Corse, 64 % des entreprises hors auto-entrepreneurs créées au premier semestre 2010 sont toujours actives cinq ans après, contre 60 % en province. Les entreprises corses confirment ainsi leur meilleure pérennité comparée à la moyenne nationale. Au fil des années l'écart de pérennité entre la Corse et la province se creuse. Il était de 2,4 points après un an d'activité, de 3,6 points après trois ans et atteint 4 points cinq ans après (*figure 1*).

Les personnes morales et activités de services sont les plus pérennes

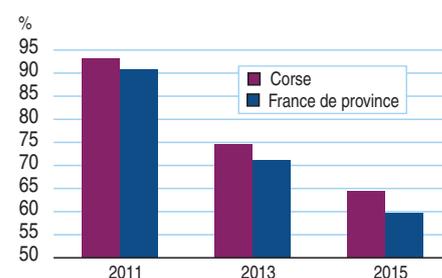
Les principaux facteurs explicatifs de la pérennité à cinq ans sont les mêmes en Corse et en province. Le statut juridique est un élément prépondérant. Les sociétés (personnes morales) survivent mieux que les entreprises individuelles. Dans la région, 74 % des sociétés créées en 2010 sont encore actives en 2015, contre 55 % des entreprises individuelles.

La pérennité des entreprises est aussi fortement dépendante du secteur d'activité. Les entreprises des services résistent le mieux. Celles relevant des

services divers sont pour les trois quarts toujours actives cinq ans après leur création (*figure 2*). Elles sont suivies des activités de « santé, action sociale et services administrés » qui concernent essentiellement des professions libérales, par nature plus pérennes. Les entreprises de l'hébergement-restauration insulaires sont également plus pérennes qu'en moyenne, ce qui n'est pas le cas en province. Ainsi, ce secteur affiche l'écart de taux de pérennité avec le continent le plus élevé : 12 points de plus. Si ses établissements sont en grande majorité tournés vers la

1 Les entreprises créées en Corse résistent mieux qu'en France de province

Taux de pérennité des créateurs de 2010



Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3

2 Meilleure pérennité en Corse pour les principaux secteurs

Taux de pérennité des entreprises et répartition des créateurs selon le secteur d'activité (%)

Secteur	Corse		France de province	
	Taux de pérennité	Répartition	Taux de pérennité	Répartition
Services divers	74,6	24,7	63,5	30,8
dont : services aux entreprises	73,6	13,8	66,4	16,7
Santé, action sociale et services administrés	73,9	8,7	75,7	7,3
Commerce, transport, hébergement-restauration	60,7	31,0	54,4	35,9
dont : commerce	55,9	19,1	52,4	24,5
hébergement-restauration	69,8	10,8	57,5	7,4
Industrie	67,2	7,7	68,2	6,4
Construction	55,4	27,9	54,5	19,6
Ensemble	64,3	100,0	59,7	100,0

Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3



restauration (85 %), ce sont les unités d'hébergement qui survivent le mieux, et elles sont deux fois plus nombreuses qu'en province. Enfin, les entreprises du commerce et de la construction sont moins pérennes que les autres.

Par ailleurs, après cinq ans d'exercice, les femmes maintiennent aussi souvent leur activité que les hommes. Leurs différences se sont estompées avec le temps. Après trois ans d'activité, les entreprises créées par des hommes affichaient en effet un taux de pérennité supérieur de 5 points à celui des femmes.

Les jeunes créateurs insulaires maintiennent leur activité plus longtemps

En Corse, quel que soit le profil du créateur, les entreprises nées en 2010 sont généralement plus pérennes qu'en province cinq ans après. La région se caractérise toutefois par la survie beaucoup plus importante des entreprises créées par des jeunes de moins de 30 ans. Leur taux de pérennité est de 67 % contre 57 % sur le continent. Sur l'île, la pérennité d'une entreprise est d'autant plus élevée que le chef d'entreprise est jeune. En province elle est la meilleure chez les trentenaires et les quadragénaires (figure 3). Les jeunes créateurs sont en outre proportionnellement plus nombreux sur l'île qu'en province : ils représentent 25 % des créateurs contre 19 % sur le continent. De même, les créateurs insulaires diplômés d'un CAP-BEP se distinguent par un maintien de leur activité bien plus fréquent que chez leurs homologues de province : 70 % contre 58 %. Dans la région, ces créateurs présentent un taux de pérennité équivalent à celui des diplômés du supérieur. Alors qu'en province, seuls les diplômés du supérieur survivent mieux qu'en moyenne. La meilleure survie dans la région des créateurs titulaires d'un CAP-BEP est liée en partie à un effet de structure. En effet, ils sont surreprésentés chez les jeunes créateurs (32 %, soit deux fois plus qu'en province).

Les entreprises aidées résistent mieux en Corse

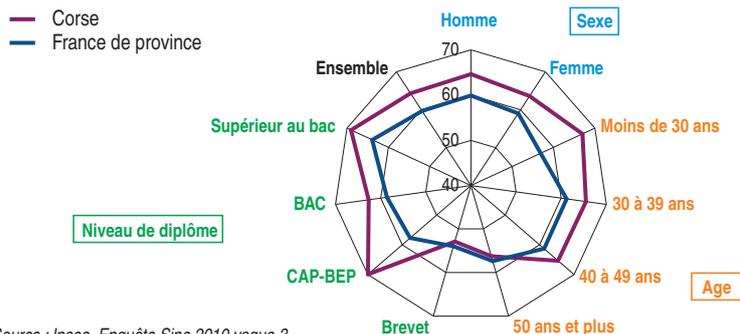
Dans la région, les créateurs aidés résistent mieux que les non-aidés, ce n'est pas le cas en province (figure 4). En particulier, les entreprises insulaires dirigées par des anciens chômeurs sont plus pérennes quand elles intègrent un dispositif d'aide. Elles présentent un taux de pérennité de 10 points supérieur aux entreprises dirigées par des ex-chômeurs non aidés. Cette différence est aussi marquante pour les bénéficiaires du dispositif Accre.

Les entreprises aidées sont toutefois moins nombreuses en Corse : elles représentent 47 % des entreprises créées en 2010 contre 53 % sur le continent.

En Corse comme en province, les

3 En Corse, les créateurs titulaires d'un CAP-BEP ou d'un diplôme du supérieur résistent mieux

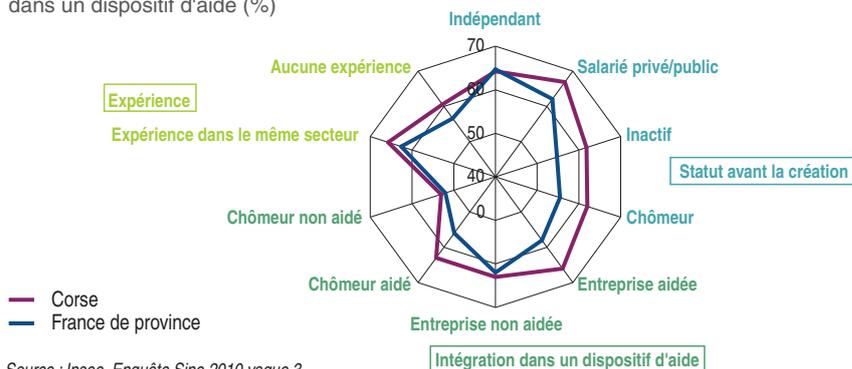
Taux de pérennité selon l'âge, le sexe et le niveau de diplôme du créateur (%)



Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3

4 Effet positif de l'expérience sur la pérennité des entreprises

Taux de pérennité selon le statut avant la création, l'expérience et l'intégration dans un dispositif d'aide (%)



Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3

personnes en activité professionnelle avant la création (salariés ou indépendants) sont à la tête d'entreprises plus pérennes que celles des anciens chômeurs ou inactifs. Un créateur avec une expérience professionnelle a ainsi plus de chance de maintenir son activité, en particulier lorsqu'il exerce un métier identique. Dans la région, 66 % des créateurs dont le métier principal correspond à l'activité de sa nouvelle entreprise sont encore actifs cinq ans après, contre 62 % pour ceux dont l'activité était différente.

Avant de créer leur activité, les chefs d'entreprises corses étaient plus souvent salariés du privé ou du public qu'en province : 39 % contre 32 %. Ces créateurs présentent le taux de pérennité le plus

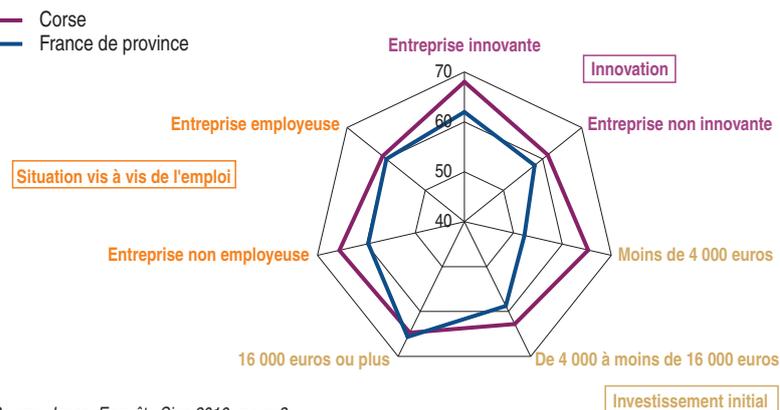
élevé (67 %), supérieur de 5 points à celui de province. Les anciens chômeurs créateurs d'entreprises sont moins fréquents sur l'île, avec 29 % des créateurs contre 35 % sur le continent. Les ex-chômeurs et inactifs développent aussi des entreprises plus pérennes qu'au niveau national. Seule la pérennité des créateurs anciennement indépendants est équivalente.

Une pérennité portée par des projets initiaux innovants mais modestes

En Corse, l'innovation contribue à une meilleure survie des entreprises. Le taux de pérennité d'une entreprise qui se déclare innovante en 2010 est de 68 % contre 61 %

5 Les entreprises non employeuses en 2010 survivent mieux en Corse

Taux de pérennité selon les moyens initiaux, l'innovation et la situation vis à vis de l'emploi (%)



Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3

Nacre : un dispositif déployé par la Direccte et la Caisse des dépôts entre 2009 et 2016

Afin d'accompagner les personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi, la Direccte et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ont co-piloté le déploiement du dispositif Nacre (nouvel accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise) entre 2009 et 2016.

2 530 porteurs de projet accompagnés entre 2009 et 2016

Articulé autour d'un accompagnement renforcé et individualisé des porteurs de projet et d'une offre de financement apportée par la CDC, le dispositif a permis d'accompagner 2 530 porteurs de projet entre 2009 et 2016. Dans le cadre des trois phases d'accompagnement prévues, les professionnels labellisés et conventionnés conjointement par la Direccte et la CDC ont aidé les bénéficiaires à monter leur projet, structurer leur plan de financement puis à développer leur activité.

Parmi les bénéficiaires, 70 % ne sont pas titulaires du baccalauréat (58 % au niveau métropolitain), 45 % sont des femmes, 43 % sont inscrits depuis au moins un an à Pôle emploi et 18 % sont âgés de moins de 26 ans.

À l'issue de l'accompagnement dont ils ont bénéficié dans le cadre de Nacre, plus de 6 porteurs de projet sur 10 ont concrétisé leur projet et créé leur entreprise. Les trois quarts sont retournés vers l'emploi, soit en tant que chef d'entreprise, soit comme salarié.

2016 marque la fin du dispositif Nacre avec le transfert de la compétence à la Région

Depuis le 1er janvier 2017, la Loi NOTRe transfère aux Régions la compétence relative au financement des actions de conseil et d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises destinées à des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement dans l'emploi.

Source : Direccte de Corse – <http://corse.direccte.gouv.fr/>

Un nouvel accompagnement pour les créateurs d'entreprises : un dispositif développé par l'Adec dans le cadre d'Impresa Si

En Corse, les enjeux en termes de développement d'activités économiques, de créations mais aussi de maintien des emplois, de transmission des savoir-faire et enfin d'équilibre des territoires sont importants. Ainsi, dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I), qui a fixé en décembre 2016 les orientations en termes d'action économique en Corse, le soutien à l'entrepreneuriat est un domaine clef d'intervention de la stratégie en faveur de la croissance et de l'emploi mise en œuvre pour le compte de la Collectivité territoriale de Corse par l'Agence de développement économique de la Corse (Adec).

Impresa Si : en faveur l'entrepreneuriat

Plus spécifiquement, dans le domaine de l'appui aux porteurs de projet, le SRDE2I a arrêté le regroupement des actions en faveur de l'accompagnement de l'entrepreneur et en faveur de la mutualisation des ressources au sein d'une mesure unique (Impresa Si). Impresa Si devient ainsi le principal véhicule de l'action de l'Adec en faveur de l'entrepreneuriat. L'objectif clef d'Impresa Si est de répondre aux besoins des porteurs de projets tout au long de la vie de l'entreprise. Depuis avril 2017, ce nouveau régime d'aides regroupe les aides directes à la création d'activité, à l'investissement et à la reprise-transmission.

De plus, une attention particulière est portée à la phase de création, notamment pour les publics en difficultés ou prioritaires (jeunes, femmes, demandeurs d'emploi...). L'Adec a donc renforcé son soutien à l'entrepreneuriat en faisant régulièrement des appels à projets (voir le site de l'agence www.adec.corsica).

Aménagement d'un parcours de soutien à la création dès 2018

Enfin, l'Adec va aménager, après une phase transitoire en 2017, un parcours de soutien à la création d'une entreprise pour inciter les bénéficiaires à préciser leur projet et les accompagner sur la durée. Ce dispositif permettra d'assurer l'exercice de la compétence transférée par l'État en matière d'appui à la création d'entreprise et de mettre en œuvre cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2018, avec la conception d'un dispositif propre dans une logique plus large d'accompagnement, de suivi et de financement de la création ou la reprise d'entreprise, au-delà des publics anciennement concernés par Nacre.

Source : Agence de développement économique de la Corse – www.adec.corsica

pour une entreprise non innovante (figure 5). Il s'agit en général d'innovation technologique, en particulier de produit. Parmi ces entreprises innovantes, les plus pérennes sont celles qui exercent une activité de services, les unités employeuses ou encore celles dont les moyens financiers initiaux sont modestes (moins de 4 000 euros).

Qu'ils soient innovants ou pas, les projets aux moyens financiers modestes survivent beaucoup mieux qu'en province. Leur taux de pérennité est de 65 % soit 13 points de plus que sur le continent. Sur l'île, quel que soit le montant investi dans le projet de création, le taux de pérennité est le même ; en province, il augmente avec le montant initial d'investissement. Les projets modestes sont plus fréquents dans la région (33 % contre 30 %), notamment dans les services. Ils sont particulièrement nombreux dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, de services administratifs et de soutien : 46 % des créateurs.

Par ailleurs, les entreprises non-employeuses à la création sont plus pérennes que les employeuses (66 % contre 61%). En province, les taux de pérennité sont similaires (60%).

Un développement modéré des entreprises depuis 2013

Entre 2013 et 2015, le développement des entreprises insulaires encore actives reste modeste en termes d'emploi comme de chiffre d'affaires.

En 2015, les entreprises employeuses sont

proportionnellement aussi nombreuses qu'en province. Dans la région, leur part a augmenté de 6 points en deux ans (38 % en 2013 à 44 % en 2015), du fait de la disparition d'un grand nombre d'entreprises sans salarié. Elles emploient en moyenne 3,4 salariés en contrat à durée déterminé ou indéterminé, soit moins qu'au niveau national : 4,4.

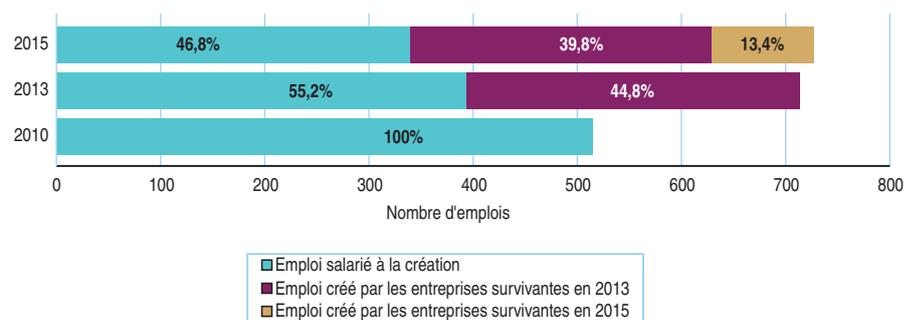
Ces entreprises totalisent 200 emplois supplémentaires par rapport à 2010. Ce gain net d'emploi est toutefois très faible entre 2013 et 2015. Sur la période, des emplois apparaissent et d'autres disparaissent. Ainsi, les emplois créés depuis 2013 représentent 13 % de l'emploi de 2015 (figure 6). Cette progression a permis de compenser très légèrement la perte d'emploi des entreprises disparues

sur ces deux dernières années. En province, l'emploi créé depuis deux ans est plus important, il concerne 27 % de l'emploi des entreprises encore actives.

La petite taille des entreprises insulaires se retrouve dans leur chiffre d'affaires. Effectivement, un tiers des entreprises encore actives en 2015 génèrent un chiffre d'affaires inférieur à 32 600 euros contre un quart en province. C'est notamment le cas dans le secteur des services et de la construction, mais aussi pour les chefs d'entreprises anciennement chômeurs. Le secteur de la construction comprend également une majorité d'entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 81 500 euros (53 %). Il en est de même pour le commerce où la part des projets au chiffre d'affaires dépassant les 81 500 euros atteint

6 Création d'emploi salarié modérée entre 2013 et 2015

Evolution de l'emploi salarié sur cinq ans des entreprises créées en 2010 en Corse

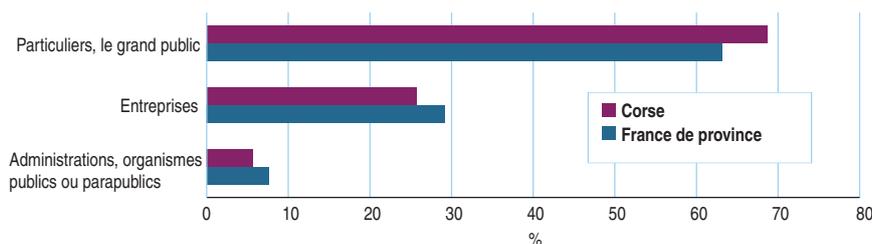


Lecture : dans les entreprises nouvelles de 2010 encore active en 2015, 46,8 % de l'emploi est issu de l'emploi de 2010, 39,8 % provient de l'emploi créé entre 2010 et 2013 et 13,4 % est créé entre 2013 et 2015.

Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3

7 Une clientèle de particuliers

Répartition des créateurs de 2010 encore actifs en 2015 selon la nature de leur clientèle



Source : Insee, Enquête Sine 2010 vague 3

63 %, elle est supérieure à celle de province (58 %).

Enfin, 43 % des entreprises corses créées en 2010 enregistrent une baisse de leur chiffre d'affaires entre 2013 et 2015, c'est davantage qu'au niveau national (35 %).

Des projets toujours centrés sur une clientèle de particuliers et de proximité

En 2015, la situation du marché insulaire n'a pas évolué pour les entreprises nouvelles de 2010. Son activité économique orientée vers le secteur présentiel contribue en partie à la meilleure pérennité des entreprises corses. Parmi les entreprises créées en 2010, 69 % réalisent la majorité de leur chiffre d'affaires avec une clientèle de particuliers en 2015 contre 63 % en province (figure 7). De plus, 68 % déclarent n'avoir connu aucune modification importante de leur clientèle depuis leur création. Elles ne ressentent pas non plus le besoin de développer d'actions commerciales particulières. Ainsi, 46 % d'entre elles déclarent n'en avoir aucune. Pour les autres, ces actions relèvent plus souvent du démarchage ou d'un effort publicitaire important. La publicité est plus fréquemment utilisée qu'en province, probablement en lien avec le type de clientèle (particuliers).

Orientées vers le marché résidentiel, les entreprises insulaires encore actives en 2015 travaillent toujours davantage avec une clientèle locale ou de proximité : 83 % contre 80 % en province. Leur présence se renforce par rapport à 2010 (63%), du fait

de la disparition d'entreprises tournées vers le marché national ou international. Et leur objectif principal est toujours centré sur le maintien de leur activité.

Mais des investissements fréquents

Comme l'ensemble des entreprises insulaires, les entreprises nouvelles déclarent plus souvent investir qu'en province : 65 % contre 60 %. Sur les deux dernières années, elles sont plus nombreuses à investir dans l'achat de matériel nécessaire à la production de biens et services : 38 % contre 32 % sur le continent.

Dans la région, 22 % de ces investissements ont été financés par les réserves de l'entreprise et 20 % par emprunt bancaire. Le recours à l'emprunt est moins fréquent qu'en province (- 5 points). Entre 2013 et 2015, les entreprises du commerce ont plus souvent investi les montants les plus élevés : 31 % ont investi plus de 15 000 euros contre 28 % dans l'ensemble des secteurs. Dans les services, les entreprises ont davantage réalisé des investissements plus faibles : 20 % ont investi moins de 3 000 euros contre 15 % dans l'ensemble des secteurs.

Les entreprises corses encore actives déclarent plus de freins à l'investissement qu'en province : 28 % contre 24 %. Ce sentiment est le plus fort dans la construction. Les freins les plus souvent cités en particulier dans la région sont le manque d'aide des banques et le manque de fonds propres. ■

Définitions

Création d'entreprise : correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept harmonisé au niveau européen inclut aussi la réactivation d'entreprise dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et la reprise d'entreprise dans le cas où elle s'accompagne d'un changement d'activité ou de localisation sans continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur.

La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene avant le 1^{er} janvier de l'année de la génération considérée.

Taux de pérennité : rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre de 2010 ayant atteint leur énième anniversaire, à l'ensemble des entreprises créées au cours du premier semestre de 2010.

Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises (Accre) : exonération de charges sociales pendant un an.

Source

Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine) : dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des entreprises qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes, à l'exclusion des activités agricoles et des auto-entrepreneurs. Ces derniers font l'objet d'une enquête spécifique. Ainsi 118 000 entreprises en France rentrent dans le champ de cette étude parmi les 138 000 unités créées au 1^{er} semestre 2010. L'échantillon utilisé pour l'enquête contient 52 000 entreprises créées au 1^{er} semestre 2010. Elles ont été enquêtées à trois reprises : en 2010, 2013 et 2015. En Corse, 800 entreprises appartiennent au champ, dont 512 étaient actives après cinq ans. Elles ont été enquêtées exhaustivement. Le taux de réponse à cette troisième vague est de 67 % en Corse. La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2010 est la NAF rév.2 au niveau A21.

Insee Corse

Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Les entreprises créées en 2010 plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise »
Insee Première n°1639, mars 2017.
- « Les entreprises créées en Corse plus souvent pérennes que sur le continent »
Insee Analyses n°6, mai 2015.
- « Profil du créateur à statut « classique » : les créateurs sont plus jeunes en Corse »
Quant'île n°21, juin 2012.

